

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

N° G08/2025

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

- Vu le Code de la route et notamment ses articles R1, R 44 et R 225,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'organisation sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE (Isère) du **Festival littéraire « BD-Bulles et Flocons »** ;
- Considérant la nécessité de préserver la sécurité des piétons, habitants et visiteurs,

ARRETE :

Article 1 : **M. Raul CAPLAN, Président de l'association « Pic Livre »**, est autorisé à occuper **la Place de la Mairie le dimanche 2 mars 2025 de 9h à 19h**, dans le cadre de l'organisation du festival « BD-Bulles et Flocons ».

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour la journée du **dimanche 2 mars 2025**.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Municipalité fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le stationnement des véhicules est interdit sur les places de stationnement situées devant la salle communale « Salle des Arts », sur la Place de la Mairie, à l'exception de la place réservée aux personnes à mobilité réduite, du **samedi 1^{er} mars 2025 à 22h au dimanche 2 mars 2025 à 19h**.

Article 5 : Tout véhicule stationné sur les emplacements susmentionnés et sur la durée d'application de l'arrêté pourra être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Chef de Gendarmerie de Saint-Laurent du Pont et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse, le 7 février 2025

Le Maire,

Stéphane GUSMEROLI

